

Rapport de la Commission des finances

Préavis municipal No 9 / 2017 : Crédits complémentaires 2017

Au Conseil Communal de Sullens

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission s'est réunie le 21 novembre 2017 dans la salle du Conseil.

En présence de la Municipalité, notre syndic Monsieur Christian Gozel nous a donné toutes les explications nécessaires.

Les dépassements du compte de fonctionnement sont justifiés et détaillés dans le préavis susmentionné. Ils sont dus principalement à divers imprévus.
Nous soulignons toutefois que le complément demandé pour le salaire de l'employé communal (maladie) sera partiellement remboursé par l'assurance.

La perte sur débiteurs (loyers du restaurant) est due à la faillite de M. Daguier.
La Municipalité a entamé des démarches pour récupérer le mobilier au complet et ainsi atténuer la perte subie.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances invite les membres du Conseil à accepter le préavis 9/2017 tel que présenté.

Pour la Commission des finances :

Pascal Schweingruber Président

Alain Badan

Claude Simond

Evelyne Edgar

Yannick Vullioud

Sullens, le 23 novembre 2017